



Intergroupe services publics (SIG/SSIG)

Pour sa troisième réunion, le 22 juin 2010, l'intergroupe avait invité le Commissaire à la concurrence, Joaquin Almunia. Après avoir rappelé la position de la Commission sur les SIG/SIEG, celui-ci a fait deux petites ouvertures concernant la révision du "paquet Monti-Kroes" sur les aides d'Etat. La première porte sur les secteurs exemptés de notification préalable quel que soit le montant de la subvention (hôpitaux et logement), la seconde concerne l'augmentation des seuils qui exemptent de cette notification. S'il est effectif, cet assouplissement répond à certaines préoccupations mais ne règle pas les difficultés rencontrées sur le terrain pour l'application de ce paquet.

Conseil européen

Le Conseil européen s'est réuni le 17 juin 2010. Dans ses conclusions, il se prononce, notamment, sur la priorité à accorder aux stratégies d'assainissement budgétaire "principalement centrées sur la limitation des dépenses" et rappelle ses ambitions en matière de taux d'emploi, recherche/développement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il souligne la nécessité de faire franchir une nouvelle étape au marché intérieur et salue le rapport de Mario Monti à partir duquel la Commission fera des propositions (nous reviendrons sur le rapport Monti dans le prochain bulletin).. Dans la perspective du Sommet du G20 des 26 et 27 juin à Toronto (Canada), il estime nécessaire "de réfléchir à l'introduction d'une taxe mondiale sur les transactions financières et de faire avancer les travaux dans ces domaines".

Concessions de services

Dans une résolution du 18 mai 2010 sur l'évolution de la passation des marchés publics, le Parlement européen insiste sur le fait qu'une proposition d'acte législatif relatif aux concessions de services ne se justifierait qu'en vue de remédier à d'éventuelles distorsions du marché intérieur, ce qui n'a encore jamais été le cas, : "un acte législatif relatif aux concessions de services est donc inutile aussi longtemps qu'il ne vise pas une amélioration évidente du fonctionnement du marché intérieur".

La résolution s'inscrit dans le contexte de la consultation publique lancée en mai 2010 par la Commission européenne (voir ci-dessous) sur l'opportunité d'une initiative sur les concessions en vue d'améliorer le cadre législatif existant que sont les directives sur la coordination des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (2004/18/CE et 2004/17/CE) et sur les procédures de recours en matière de passation des marchés publics (2007/66/CE). Selon le Parlement européen, les concessions de services ont été exclues du champ d'application de ces directives pour offrir plus de souplesse aux pouvoirs adjudicateurs et aux attributaires, ce que la Cour de justice CE a amplement confirmé par ses arrêts. Dans la mesure où elles respectent les principes généraux du traité sur le fonctionnement de l'UE, "les pouvoirs adjudicateurs publics ont le droit d'assurer la fourniture de services aux moyens d'une concession s'ils estiment qu'il s'agit de la meilleure manière d'assurer le service d'intérêt général concerné, et cela même si le risque associé à l'exploitation est très limité". .../...

Public Services Intergroup (SGI/SSGI)

On the occasion of its third meeting which was held on 22 June 2010, the intergroup had invited Mr. Joaquin Almunia the competition Commissioner. After recalling the position of the Commission on SGI / SGEI, the Commissioner made two modest openings on the review of the "Monti-Kroes package" on State Aid. The first one concerns sectors exempted from prior notification regardless of the amount of the subsidy (hospitals and housing), the second concerns the raising of thresholds for waiving such notice. Should it become effective, this relaxation will address certain concerns but will not solve the day to day difficulties encountered on the implementation of this package.

The European Council

The European Council met on June 17, 2010. In its conclusions, it made several decisions, in particular, on the priority to be given in strategies regarding budgetary stabilisation "focused mainly on restraining spending" and, it recalls its ambitions concerning the level of employment rates, research/development and in the reduction of greenhouse gas emissions. In addition it stresses the need to take a further step with regard to the internal market and, welcomes the report by Mario Monti from which the Commission will make some proposals (we shall come back to the Monti report in the next bulletin). As regards the G20 summit, slated for 26th and 27th June 2010, in Toronto (Canada), the Council deems necessary "to reflect on the introduction of a global tax on financial transactions and to advance work in these areas."

Services concessions

In a resolution dated May 18, 2010 on the development of public procurement contracts, the European Parliament stresses that a proposal for a legal act on service concessions would be justified only with a view to remedying distortions in the functioning of the internal market, which has hitherto not been the case: "legal act on service concessions is therefore unnecessary as long as it is not geared to an identifiable improvement in the functioning of the internal market".

The resolution comes in the context of the public consultation launched in May 2010 by the European Commission (see below) on the advisability of an initiative on concessions in view to improve the current legislative framework, which include directives on the coordination of procedures to award public works contracts, supplies and services (2004/18/EC and 2004/17/EC) and on review procedures concerning the award of public contracts (2007/66/EC). According to the European Parliament, services concessions were excluded from the scope of these directives in order to offer a greater degree of flexibility to contracting authorities and contractors, on which the Court of Justice has amply confirmed through several judgments. Insofar as they abide by the general principles laid down in the Treaty on the Functioning of the EU, "public contracting authorities have the right to ensure the provision of these services through a concession if they consider that it is the best way to provide the service of general interest in question, even if the risk associated to such operation is quite limited." .../...

Les députés du groupe socialistes et démocrates, dont la proposition alternative en faveur d'un instrument juridique clarifiant la définition et le statut des concessions de services a été rejetée, se sont abstenus lors du vote. Ils estiment qu'alors que la Commission européenne est en train de consulter sur le sujet, il importe que le Parlement ne s'en remettre pas à la seule jurisprudence de la Cour. Leur désaccord portait également sur l'absence de toute mention d'un encadrement législatif européen pour les SIEG et d'une sécurisation des SSIG.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0173+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Premier paquet ferroviaire

Transposition : Le 17 juin 2010, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il demande à la Commission européenne de lancer sans tarder une procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne contre les vingt deux États membres (les 27 moins Chypre – qui n'a pas de système ferroviaire -, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni) qui n'ont pas encore mis en œuvre les directives du premier paquet ferroviaire de février 2001, alors que celles-ci auraient dû être transposées en droit national le 15 mars 2003 (directives 2001/12/CE sur le développement des chemins de fer communautaires, 2001/13/CE sur les licences des entreprises ferroviaires, 2001/14/CE sur la répartition des capacités d'infrastructures, la tarification de l'infrastructure et la certification en matière de sécurité). Il estime que ce retard constitue un échec qui a causé la diminution de la part du rail dans le transport en général et que la mise en œuvre intégrale et correcte du premier paquet ferroviaire est une condition essentielle en vue de la création d'un réseau ferroviaire européen

Le Parlement insiste sur la nécessité de garantir l'indépendance des gestionnaires de l'infrastructure, de donner des pouvoirs suffisants aux organismes de réglementation, de prévoir les financements suffisants pour développer de nouveaux projets et maintenir l'infrastructure existante, de fixer le cadre de financement et de tarification de l'infrastructure et de calculer la tarification de l'accès aux voies ferrées de manière équitable, cohérente, transparente, connue à l'avance et de manière à ne pas entraver l'arrivée de nouveaux opérateurs. Il demande à la Commission de proposer, avant la fin de l'été, une révision du premier paquet ferroviaire qui reprenne les éléments ci-dessus.

Révision : La Commission prépare, pour la fin juillet 2010, un projet de directive établissant un espace unique européen du rail. Ce projet entend remédier aux faiblesses, ambiguïtés et trous du premier paquet ferroviaire, et favoriser l'accès de nouveaux opérateurs au rail et aux services annexes. Il prévoirait, en particulier, la séparation complète entre prestataires du service et du transport, quand ceux-ci sont fournis par la même entreprise, et de demander aux États membres de publier un plan stratégique à cinq ans de développement du secteur ferroviaire. Le texte devrait également prévoir un système de bonus pour les trains de fret les moins bruyants.

Consultation publique

Contrats publics de concession : Consultation sur la nécessité d'une initiative législative, jusqu'au 9 juillet 2010.

http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/public_concession_contracts_en.htm

Initiative

Considérant que le nouvel article 14, conjointement avec le protocole n° 26, du traité de Lisbonne est une "obligation d'agir", la Confédération européenne des syndicats (CES) a adopté, les 1-2 juin 2010 une résolution "Vers une nouvelle dynamique pour les services publics" qui présente ses propositions et actions pour promouvoir les services publics. Texte sur <http://www.etuc.org/a/7369>

Members of the Socialist Democrats group, whose alternative proposal for a legal tool clarifying the definition and status of service concessions was rejected, abstained from voting. They believe that whilst the European Commission is currently consulting on the matter, it is important that the Parliament does not rely only on the case law of the Court. Their disagreement also focuses on the absence of any mention of a legislative framework for the European SGEI and a guarantee of SSGI.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0173+0+DOC+XML+V0//EN&language=EN>

First Railway Package

Transposition: The June 17, 2010, Parliament adopted a resolution calling on the European Commission to promptly initiate a proceeding at the Court of Justice of the European Union against the twenty two Member States (27 excluding Cyprus - which has no railway system - Malta, the Netherlands and the United Kingdom) which have not yet implemented the directives of the first railway package of February 2001, whereas they should have been transposed into national law on March 15, 2003 (Directives 2001/12/EC on the development of the Community's railways, 2001/13/EC on the licensing of railway undertakings 2001/14/EC on the allocation of infrastructure capacity, charges for infrastructure and safety certification). The Parliament considers this delay as a failure that has caused the decline in the share of rail transportation in general and that appropriate and comprehensive implementation of the first rail package is a prerequisite for the creation of a European rail network.

Parliament stresses the need to ensure the independence of infrastructure operators, to give sufficient powers to bodies concerned with regulations, to provide sufficient funding that will enable the development of new projects and the maintenance of existing infrastructure, to set up the framework for financing and pricing of the infrastructure and, to calculate the pricing of access to rail routes in a fair, consistent, and transparent way known in advance so as not to impede the entry of new operators. It called on the Commission to propose, before the end of summer, a review of the first rail package which would include the points mentioned above.

Review: The Commission is preparing a draft Directive, slated for end July 2010, establishing a single European rail zone. This draft aims to address the weaknesses, ambiguities and gaps left identified from the first railway package and, promote the access of new operators to the rail and related services. It would, in particular, provide for the complete separation between providers of services and those of transportation in the case where they are provided by the same undertaking and require Member States to publish a five-year strategic plan for the development of the railway sector. The text should also include a bonus system for the less noisy freight trains.

Public consultation

Concession public contracts: Consultation on the need for a legislative initiative, open up to 9th July 2010.

http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/public_concession_contracts_en.htm

Initiative

Given that the new article 14, together with the protocol n° 26 of the Treaty of Lisbon, is an "obligation to act", the European Trade Unions Confederation (ETUC) adopted a resolution entitled "Towards a new impetus for public services", during a meeting held from 1 to 2 June 2010, which presents its proposals and actions to promote public services. Text available at <http://www.etuc.org/a/7369>

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. Distributed by E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 100 € *Subscription for 1 year: €100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.